

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réso
au
Monit
belg



04082469



25 MAI 2004

Greffe

Dénomination : LUX-IMMO-CONTAINERS

Forme juridique : SA

Siège : rue Cents 147 à 1319 LUXEMBOURG

N° d'entreprise : 479 681 034

Objet de l'acte : modification des statuts

LUX-IMMO-CONTAINERS SA

Société anonyme

Siège social L-8010 Strassen, 270, route d'Arden

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 5 avril 2004

Numéro 14 446

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX-IMMO-CONTAINERS SA" ayant son siège social à L-1319, 147, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89 718, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 5 décembre 2002, numéro 1 735

La séance est ouverte sous la présidence de Madame sylvia HENNERICY, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal FONDEUR, employée privée, demeurant à Luxembourg

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jeannot Mousel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer

La dite liste de présence, après avoir été signée de varetur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles sont enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varetur par les comparants et le notaire instrumentant

Le président expose et l'assemblée constate.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1.- Modification de l'objet social et de l'article 4 (alinéa 1) des statuts.

2.- Démission de BRITANICA ASSET MANAGEMENT de sa fonction d'administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2004- Annexes du Moniteur belge

3 - Nomination de Monsieur Richard GERÔME comme nouvel administrateur et autorisation à le nommer comme administrateur-délégué.

4 - Modification du pouvoir d'engagement de la société

5 - Transfert du siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

6.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (alinéa 1) des statuts comme suit.

"Article 4 (alinéa 1).-

La société a pour objet toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rapportant à la construction, la rénovation, l'aménagement de bâtiments de toute nature et travaux publics et privés, ainsi que l'exercice de toutes les activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant, et toutes opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial et du marketing "

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED comme administrateur de la société. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur GEROME Richard, administrateur de société, né le 19 septembre 1952 à Andenne (B), demeurant à B-4400 Flémalle, 18, rue Marihaye.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Richard GERÔME, prénommé, comme administrateur-délégué de la société

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que dorénavant la société se trouvera valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon

l'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante

" Article 2 (alinéa 1) -

Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

vote B - 101

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée

DONT ACTE

Fait et passé à Senningerberg

Date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.